



Fédération
Française
du Sport
Adapté

**BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ**

Projet Sportif Fédéral 2025-2029



Axes du projet fédéral 2025-2029

Préambule	3
<i>Synthèse du diagnostic Régional (2024 -2026)</i>	4
<i>Partie 1 : État des lieux et contexte Régional (juillet 2024)</i>	4
<i>Partie 2 : Bilan chiffré et activité 2024</i>	8
Axe 1 : Affirmer notre expertise en tant que fédération des parasports adaptés	12
<i>Axe 1.1 : Formaliser notre expertise du Parasport Adapté</i>	
<i>Axe 1.2 : Diffuser notre expertise en interne et en externe</i>	
<i>Axe 1.3 : Faire reconnaître notre expertise</i>	
Axe 2 : Encourager la pratique de toutes les PSH relevant du Sport Adapté	13
<i>Axe 2.1 : Structurer l'offre des pratiques accessibles et sécurisées</i>	
<i>Axe 2.2 : Accompagner de la sensibilisation à la licence</i>	
<i>Axe 2.3 : Lever les freins périphériques à la pratique</i>	
Axe 3 : Accompagner chaque sportif à atteindre son excellence	15
<i>Axe 3.1 : Permettre à chacun d'atteindre ses objectifs</i>	
<i>Axe 3.2 : Faciliter la pratique sportive de tous dans le temps</i>	
<i>Axe 3.3 : Valoriser toutes les formes d'excellence</i>	
Axe 4 : Contribuer à une Société durable et inclusive	16
<i>Axe 4.1 : Favoriser la participation et la citoyenneté des personnes en situation de</i>	
<i>Axe 4.2 : Être une fédération active en matière de diversité, d'inclusion et de pratiques durables</i>	
<i>Axe 4.3 : Être un acteur ressource sur le sport et le handicap</i>	



PREAMBULE

Le début de la période 2024-2025 s'est inscrit dans un contexte de renouvellement significatif pour la Ligue. En effet, l'équipe de la Ligue a été marquée par le départ simultané de deux collaborateurs et l'arrivée, en remplacement, de deux nouveaux salariés.

Cette transition, réalisée avec un temps de passation de consignes très limité, a directement exposé la nouvelle équipe à l'ampleur des défis structurels de la région.

Rapidement, nous avons pu prendre la mesure de la difficulté à créer une dynamique et une synergie régionale efficaces. La charge de travail est particulièrement lourde et engendre un risque d'épuisement pour une équipe salariée réduite à deux personnes pour l'ensemble du territoire.

La difficulté est d'abord territoriale. La Bourgogne-Franche-Comté est une région de grande étendue, caractérisée par une forte ruralité. L'activité du Sport Adapté se concentre logiquement et principalement autour des grandes agglomérations, laissant une large partie du territoire, notamment les zones rurales, sous-desservie ou nécessitant des déplacements considérables.

Cette difficulté est exacerbée par la situation des Comités Départementaux de Sport Adapté (CDSA).

Sur les huit départements de la BFC, trois CDSA n'existent pas actuellement (le Côte-d'Or (21), la Saône-et-Loire (71), et le Territoire de Belfort).

Parmi les comités existants, trois sont professionnalisés (avec un ou plusieurs salariés), mais deux sont uniquement armés de bénévoles.

De plus, la gouvernance est à renforcer : la Ligue dispose de très peu d'élus engagés et ne bénéficie d'aucun partenaire financier ou institutionnel majeur.

Ce contexte met en lumière le besoin crucial de structuration, de professionnalisation et de soutien pour permettre à la Ligue de développer pleinement son action sur le territoire.

Synthèse du Diagnostic Régional (2024-2025)

PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX ET CONTEXTE RÉGIONAL (Juillet 2024)

1. Implantation et Organisation

1.1. Rôle et missions de la Ligue Sport Adapté BFC.

Le rôle de la Ligue Sport Adapté Bourgogne-Franche-Comté (LSA BFC) est de décliner, animer et réguler la politique fédérale du Sport Adapté sur le plan régional. Au vu du contexte structurel tendu et des défis territoriaux de la région (forte ruralité, manque de CDSA, faible équipe salariée), ses missions s'articulent autour de quatre piliers fondamentaux : la Représentation, la Structuration, l'Animation Sportive et le Développement Territorial.

La LSA BFC est l'interlocuteur privilégié du mouvement Sport Adapté auprès des instances régionales. Ses missions principales sont :

- **Représenter** la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) auprès des autorités publiques (Conseil Régional, ARS, DRJSCS, etc.), des autres ligues sportives et des partenaires locaux.
- **Coordonner** l'action des Comités Départementaux de Sport Adapté (CDSA) actifs pour assurer une cohérence régionale des initiatives.
- **Garantir** le respect des règlements fédéraux et des valeurs du Sport Adapté sur le territoire.

La structuration et Développement Territorial est sur ce pilier que se concentre l'effort le plus important de la Ligue, en réponse directe aux faiblesses identifiées (absence de CDSA 21,71 ; faible professionnalisation ; ruralité)

Apporter un appui technique et administratif aux CDSA, en particulier ceux qui dépendent uniquement de bénévoles, afin de consolider leur fonctionnement et d'éviter leur épuisement.

Comblent les "Zones Blanches" : Mener un travail proactif (géré notamment par Kenza) pour créer et structurer les CDSA manquants (priorité au 21 et 71) afin d'assurer une couverture minimale de la région.

Initier la création de nouveaux clubs dans les zones à faible densité (ruralité) ou peu couvertes, souvent en s'appuyant sur les agglomérations pour ensuite rayonner.

Assurer la gestion de l'Organisme de Formation pour monter en compétence les acteurs du territoire (éducateurs, bénévoles).

L'animation Sportive et Performances sous la responsabilité de Grégory, ce volet vise à garantir une offre sportive adaptée à tous les niveaux de pratique.

- **Organisation de l'offre** : Mettre en place et gérer les Challenges Sportifs et les Championnats Régionaux pour les différentes disciplines et classes.
- **Gestion de l'ETR** : Développer l'Équipe Technique Régionale pour former, encadrer et suivre les sportifs à potentiel, en cohérence avec le Projet PERF et les objectifs de Haut Niveau fédéral.

Promouvoir l'accès aux activités motrices, Sport-Santé et aux sports spécifiques (Handicap Psychique, Autisme), afin d'élargir l'audience du Sport Adapté.

La Ligue a pour mission vitale de garantir la pérennité financière de l'ensemble du dispositif régional.

Assurer le montage et le suivi des dossiers de financement (PSF, CNDS, COS, etc.) pour pérenniser l'action régionale et les projets des CDSA.

Rompre avec l'absence actuelle de partenaires en identifiant et mobilisant des acteurs privés et institutionnels régionaux pour soutenir la Ligue et ses actions.

1.2. Présentation et répartition des Comités Départementaux de Sport Adapté

La structuration du Sport Adapté en Bourgogne-Franche-Comté repose sur l'action des Comités Départementaux (CDSA), qui sont les relais opérationnels de la Ligue sur le terrain. L'état des lieux révèle cependant une implantation très hétérogène, source de déséquilibre et de surcharge pour la Ligue régionale.

Sur les huit départements de la région, la situation des CDSA se présente comme suit :

- CDSA Actifs et Professionnalisés : Doubs (25) / Nièvre (58) / Yonne (89)
- CDSA Actifs Bénévoles (2) : Jura (39) / Haute-Saône (70)
- Départements sans CDSA (3) : Côte-d'Or (21) / Saône-et-Loire (71) / Territoire de Belfort (90) - *Ce dernier est le fruit d'une action récente de création/restructuration.*

L'Impact sur l'Action de la Ligue sur l'absence de structure départementale dans le tiers de la région complexifie considérablement l'action de la Ligue :

En l'absence de CDSA, la Ligue est contrainte d'assurer directement les missions de développement territorial et d'animation dans ces trois départements (21, 71, 90), en plus de ses responsabilités régionales et du soutien aux cinq autres CDSA.

Il devient extrêmement difficile de créer de nouvelles activités ou de pérenniser des clubs sans un référent local dédié, salarié ou bénévole structuré, pour accompagner les initiatives de terrain.

Cette situation concentre une charge de travail considérable sur les deux seuls salariés de la Ligue, qui doivent pallier l'absence de relais sur de vastes zones géographiques, accentuant ainsi le risque d'épuisement déjà identifié.

Cette disparité est un facteur clé de la difficulté à créer une dynamique régionale cohérente et à atteindre l'ensemble de la population cible en Bourgogne-Franche-Comté.

1.3. Contexte RH de la Ligue au 1er juillet 2024

L'arrivée des deux nouveaux salariés, Kenza et Grégory, au 1er juillet 2024, constitue un tournant dans l'organisation de la Ligue, malgré le contexte difficile de passation limitée et de surcharge de travail globale. Afin de répondre aux impératifs du terrain et de capitaliser sur les compétences spécifiques, une répartition des rôles a été établie, axée sur des thématiques prioritaires.

Kenza :

- Développement de l'Inclusion et de la Formation
- Activités Motrices et Sport-Santé
- Sport Adapté Jeunes (développement et coordination)
- Publics Spécifiques : Handicap psychique et Sport & Autisme

- Gestion de l'Organisme de Formation de la Ligue
- Développement Territorial : Pilotage de la structuration des CDSA non existants (21 et 71)

Grégory :

- Compétition, Performance et Structuration Institutionnelle
- Organisation des Challenges Sportifs et Championnats Régionaux
- Programmes PERF et Haut Niveau
- Recherche et gestion des Subventions (PSF, COS, etc.)
- Structuration Régionale : Développement de l'Équipe Technique Régionale (ETR)
- Soutien Opérationnel : Appui au développement du CDSA récemment créé (90)

Cette répartition vise à segmenter les grands chantiers (développement/formation d'un côté, compétition/financement de l'autre), tout en affectant à Kenza la lourde tâche de la création de deux CDSA majeurs. Le succès de cette nouvelle organisation dépendra de la capacité des deux salariés à maintenir une coordination parfaite et à gérer la pression opérationnelle liée à l'étendue de leurs missions.

2. Analyse Géographique et Sociodémographique

2.1. Caractérisation du territoire régional :

L'un des défis majeurs pour le développement du Sport Adapté en Bourgogne-Franche-Comté est inhérent à la géographie et la démographie du territoire.

Comme l'illustre la carte de densité de population, la région est caractérisée par une très forte ruralité. La répartition de la population est extrêmement inégale, créant un fort contraste.

La densité de population est significative (couleurs foncées) uniquement autour des grands centres urbains (Dijon, Besançon, Belfort, Montbéliard, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Mâcon, etc.). C'est logiquement dans ces zones que se concentre l'essentiel de

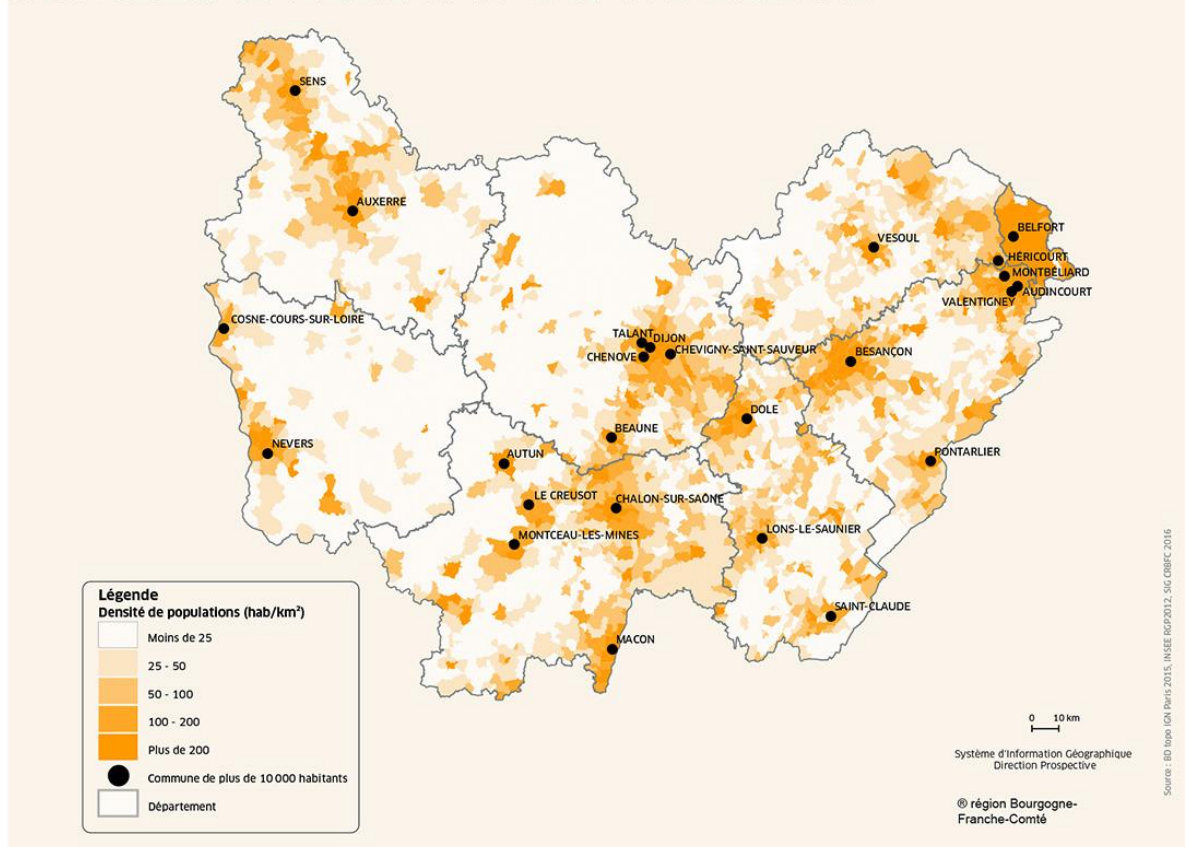
l'activité du Sport Adapté, facilitant l'accès aux infrastructures et le regroupement des licenciés.

Les "Zones Blanches" de la ruralité : La carte révèle de vastes étendues, notamment au centre et à l'ouest de la région, colorées en blanc ou orange très clair (moins de 25 habitants/km²). Ces "zones blanches" représentent des défis considérables :

La faible densité de population impose aux clubs et aux CDSA de couvrir de grandes distances pour atteindre les pratiquants potentiels, ce qui est une source d'épuisement pour les professionnels et les bénévoles.

Le manque de densité complique la création d'une masse critique de licenciés nécessaire pour pérenniser des clubs et des événements locaux.

En conséquence, la ruralité impose une difficulté logistique et humaine qui limite la capacité des deux seuls salariés de la Ligue à créer une présence et une dynamique homogènes sur l'ensemble des huit départements. Développer le Sport Adapté en BFC implique nécessairement de trouver des solutions adaptées à ces contraintes territoriales.



2.2. Cartographie de l'offre Sport Adapté

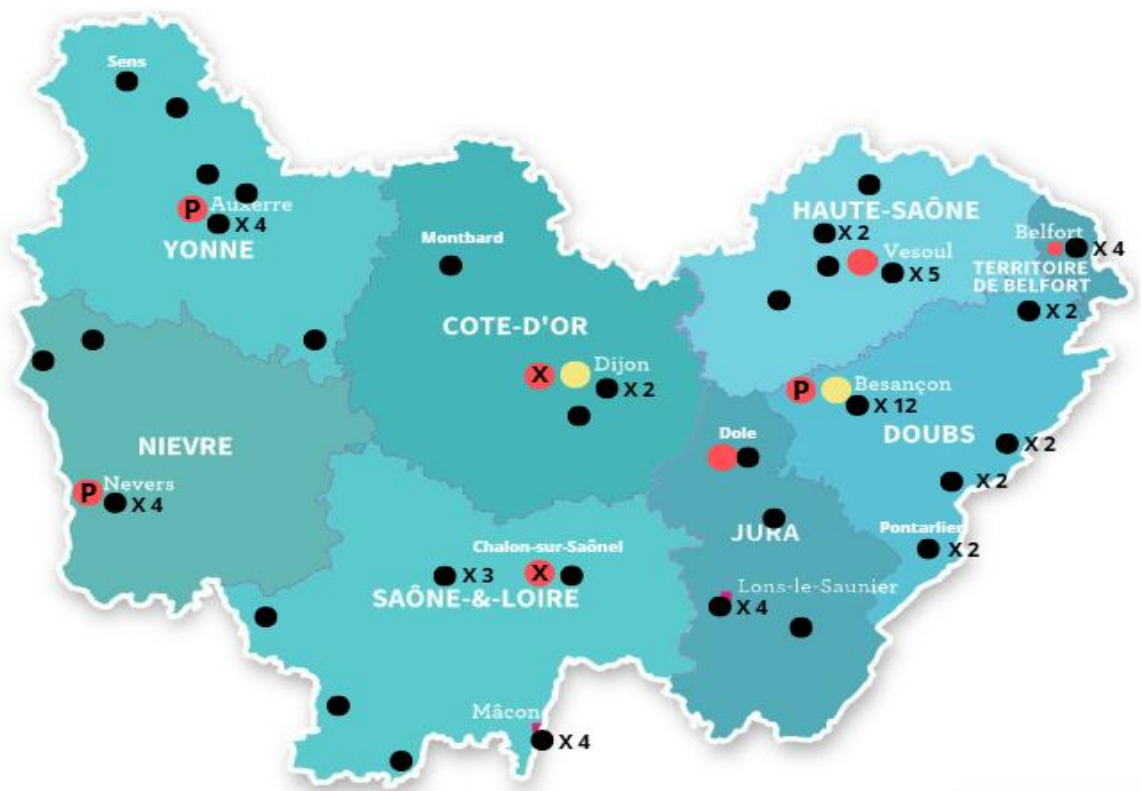
L'analyse de la carte de la répartition des structures (Ligue, CDSA et Clubs) met en évidence un phénomène de concentration géographique qui confirme les difficultés de couverture évoquées précédemment, notamment en milieu rural.

Les points noirs (Clubs) ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire. On observe une nette tendance à l'implantation selon deux logiques principales :

La grande majorité des clubs se situent à proximité immédiate des grandes villes et agglomérations de la région (Besançon, Dijon, Belfort/Montbéliard, Auxerre, Nevers, Lons-le-Saunier, etc.). Cette concentration est naturelle car ces bassins de population garantissent une masse critique de pratiquants et un accès aux infrastructures sportives.

Un nombre non négligeable de clubs se trouvent en périphérie ou aux limites des départements (par exemple en Nièvre, en Saône-et-Loire ou dans la partie ouest de la Yonne). Souvent, ces clubs sont situés de manière à être au plus proche des autres grands pôles d'activité du Sport Adapté régional ou interrégional.

Cette structuration laisse de vastes zones intérieures et rurales sans offre de proximité, limitant l'accès au Sport Adapté pour une grande partie des habitants de la Bourgogne-Franche-Comté. Le défi pour la Ligue et les CDSA est donc double : consolider l'offre existante dans les centres urbains tout en imaginant des solutions de développement mobile et décentralisé pour pénétrer ces zones sous-dotées.



© Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté



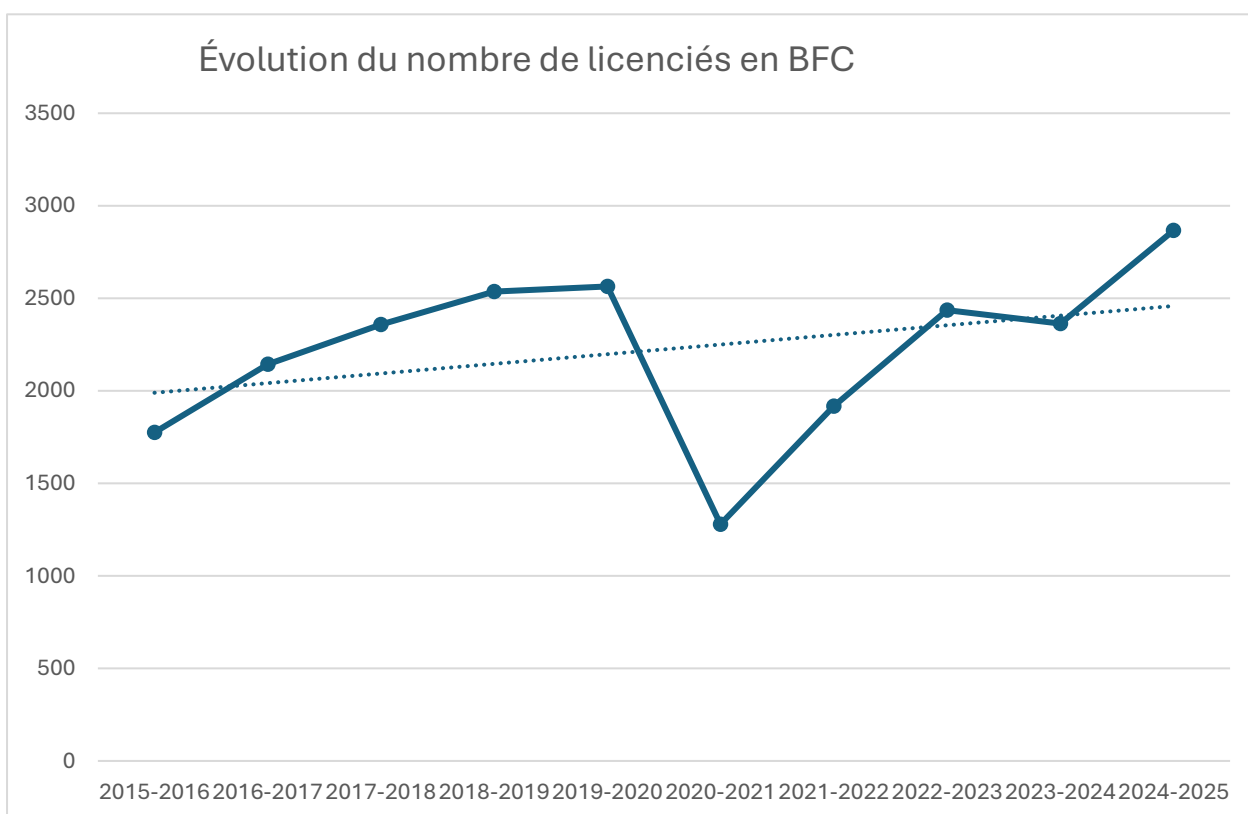
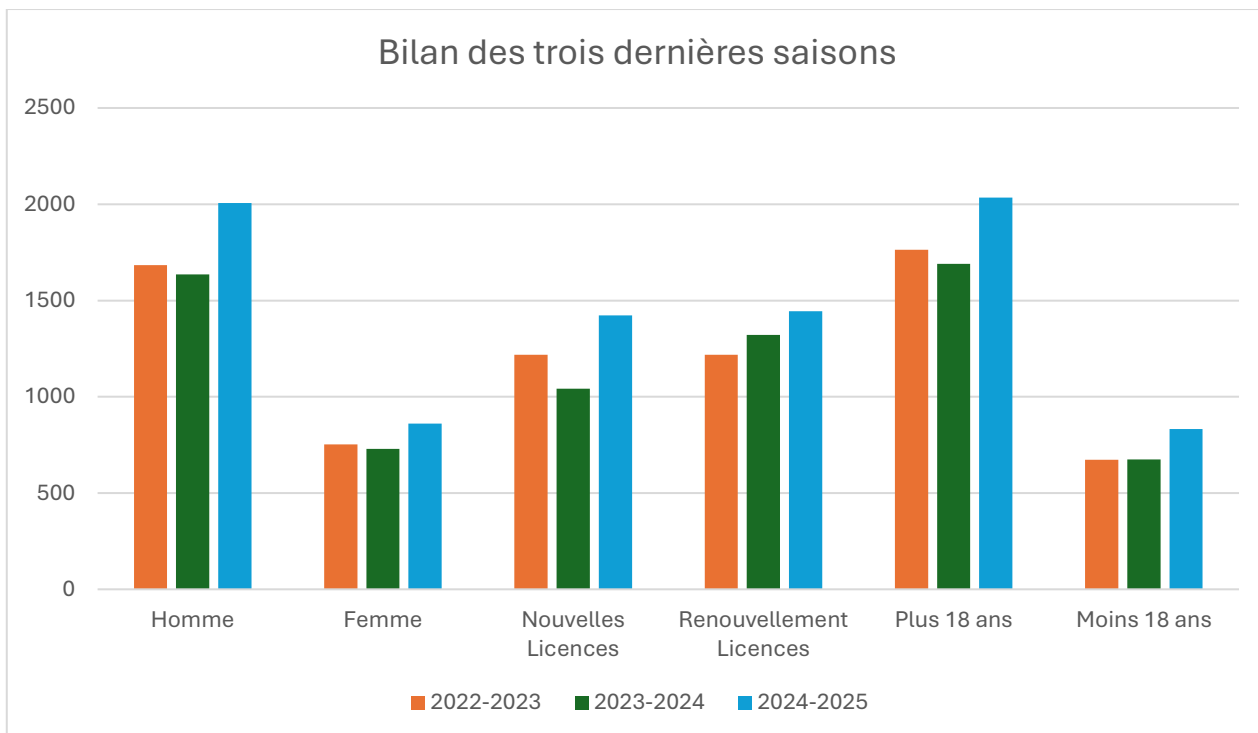
PARTIE 2 : BILAN CHIFFRÉ ET ACTIVITÉ 2024

1. Chiffres Clés

L'analyse des chiffres clés permet de quantifier l'activité et l'implantation du Sport Adapté en Bourgogne-Franche-Comté et sert de base à la mesure de l'efficacité du travail engagé par la Ligue et ses CDSA.

1.1. Évolution du nombre de licenciés (comparaison N-1 / N).

Catégorie de Licence	Saison N-1 (2023-2024)	Saison N (2024-2025)	Évolution (N vs N-1)
Compétition	1365	1356	- 9 (- 0,66%)
Loisir	691	1169	+ 478 (+ 40.89%)
Dirigeant / Encadrant	308	335	+ 27 (+8,06%)
TOTAL Licences	2364	2866	+ 502 (+ 17.52%)

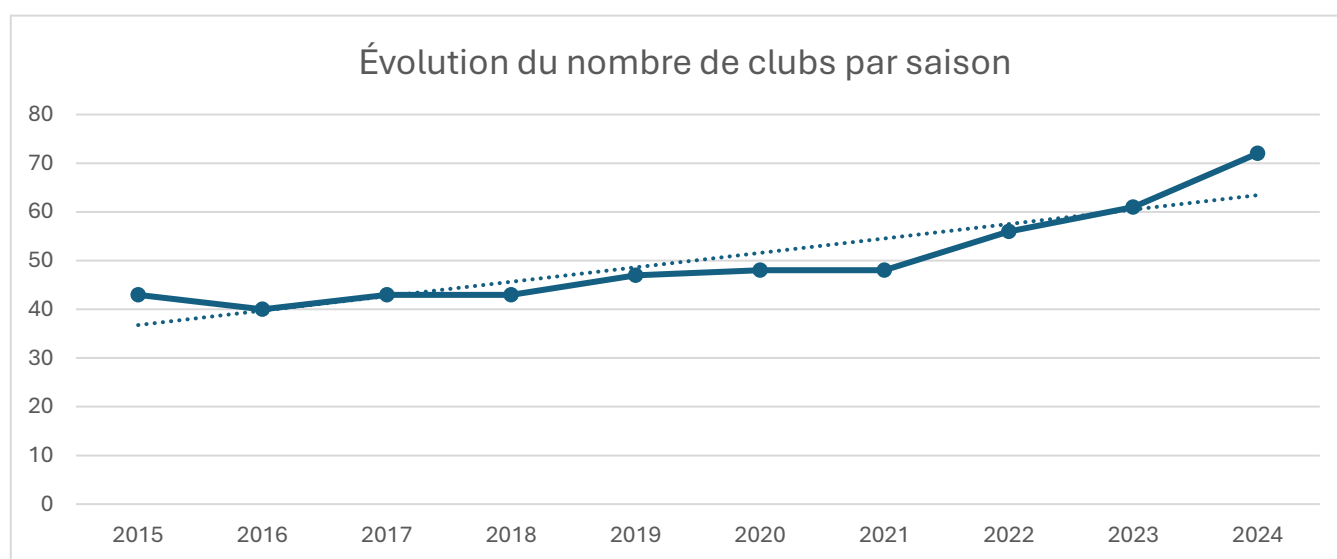


L'évolution du nombre total de licenciés en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) montre une tendance générale positive sur la période 2015-2025. Cette dynamique a été fortement perturbée par une chute significative enregistrée lors de la saison 2020-2021 (passant d'environ 2 500 à 1 300 licenciés).

Toutefois, les trois dernières saisons confirment une reprise spectaculaire, témoignant d'une forte attractivité de l'offre sportive et d'une activité maintenue. En 2024-2025, le nombre de licenciés atteint son pic historique en dépassant la barre des 2 800, confirmant la reprise au-delà des niveaux pré-crise.

1.2. Nombre de clubs affiliés à la Ligue.

Saison	Nombre de Clubs Affiliés
2022-2023	56
2023-2024	61
2024-2025	72



La Ligue s'appuie sur un réseau de structures en forte expansion, comme le confirme l'évolution du nombre de clubs qui est passé d'environ 43 en 2015 à plus de 70 en 2024. Cette croissance est d'autant plus marquée que le nombre de structures affiliées a connu une accélération significative depuis 2021.

Malgré cette progression quantitative réussie, la Ligue fait face à un défi structurel : la majorité de ces structures restent des Établissements, ce qui maintient la pratique du Sport Adapté très fortement intégrée au cadre institutionnel.

L'objectif stratégique de la Ligue est donc de renforcer le nombre de Clubs Sportifs (associations pures) pour développer la pratique en dehors des établissements, notamment en milieu ordinaire, afin de mieux mutualiser les moyens à l'échelle régionale.

Les Défis Majeurs (Faiblesses et Menaces)

Domaine	Constat Principal (Diagnostic)	Enjeu / Impact
Structuration Territoriale	Absence de Comité Départemental (CDSA) en Côte-d'Or (21) et en Saône-et-Loire (71)	La Ligue assume directement les missions de développement sur ces vastes "zones blanches", accentuant la surcharge de travail. L'offre est concentrée autour des agglomérations, laissant les zones rurales sous-desservies
Ressources Humaines (RH)	Équipe salariée réduite à deux personnes pour l'ensemble du territoire régional	Risque d'épuisement professionnel et difficulté à créer une synergie régionale efficace
Accompagnement Financier	Problématique des subventions PSF (Projet Sportif Fédéral) non débloquées, menaçant la pérennité des clubs	Nécessité urgente d'une expertise et d'une formation ciblée des Ligues pour garantir l'aboutissement des demandes
Gouvernance et Partenariats	Faible implication des élus et absence de partenaire financier ou institutionnel majeur	Frein au rayonnement et à la pérennité financière du dispositif régional

AXE 1 : Affirmer notre expertise en tant que fédération des parasports adaptés

Objectif Régional : Faire de la Ligue BFC une référence régionale reconnue pour son expertise technique et administrative, notamment dans l'accompagnement des clubs sur les dispositifs d'aide.

Actions Prioritaires BFC	Rôles (Ligue / CDSA / ETR)
Axe 1.1 : Formaliser notre expertise du Parasport Adapté	Ligue/CDSA Professionnalisés : Instaurer une procédure d'accompagnement systématique (relecture/correction) des dossiers PSF des clubs et CDSA bénévoles, avant soumission à la FFSA. Participer aux différentes instances sportives et institutionnelles régional. (CRDS conférence régionale du Sport, ARS agence régional du sport, Conseil Régional, DRAJES délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport, CROS, Comité Régional Olympique et Sportif ...) et diffuser les évolutions Formaliser des liens avec différents acteurs (mise en place de conventions)
	<u>Indicateurs de pilotage</u> Nombre de réunions Nombre de conventions
Axe 1.2 : Diffuser notre expertise en interne et en externe	Ligue : Définir une charte de communication pour tous les CDSA, visant une visibilité régionale harmonisée et professionnelle. Structurer et développer l'organisme de formation régional (catalogue de formations et formateurs) respectant la stratégie nationale de formation. Développer des formations à destination des sportifs, dirigeants et bénévoles.
	<u>Indicateurs de pilotage</u> Nombre de formation déployées (national et régional) et de participants Nombre de professionnels ou bénévoles formés à l'encadrement Nombre d'OF par ligue Évaluation qualitative et quantitative des formations
Axe 1.3 : Faire reconnaître notre expertise	Favoriser les échanges entre les différents acteurs du Sport Adapté sur le territoire. Communiquer sur l'offre de formation. Développer des partenariats/conventions structurés avec le secteur santé et médico-social (conventions, réseaux) Associer le référent paralympique régional aux actions territoriales Former un réseau d'ambassadeurs du Sport Adapté
	<u>Indicateurs de pilotage</u> Nombre et type de partenaires Nombre de convention de partenariat (notamment avec le secteur de la santé et du médico-social) Nombre de conventions avec des fédérations homologues normant les classifications FFSA

Actions Prioritaires BFC	Rôles (Ligue / CDSA / ETR)
	Nombre de rencontre avec des partenaires Nombre de référents APS sensibilisés à l'expertise Sport Adapté Nombre d'ambassadeurs impliqués

AXE 2 : Encourager la pratique de toutes les PSH relevant du Sport Adapté

Objectif Régional : Harmoniser l'offre territoriale et assurer une couverture équitable de la région, en priorité dans les départements non-structurés et les zones rurales.

Actions Prioritaires BFC	Rôles (Ligue / CDSA)
Axe 2.1 : Structurer l'offre des pratiques accessibles et sécurisées	Coordonner un calendrier régional structuré, permettant les qualifications aux championnats de France Coordonner l'Equipe Technique Régionale avec des référents régionaux Diffuser et rendre accessible les directives techniques nationales. Déclarer l'organisation de rencontres sur le calendrier FFSA en ligne Organiser des formations d'officiels sur le territoire Nommer un référent « Prévention Violences »
	<u>Indicateurs de pilotage</u> Nombre de réunions d'Equipe Technique Régionale Nombre de programmes fédéraux mis en œuvre (Sport Adapté Jeunes, sport et autisme, activités motrices, sport et santé mentale) Nombre de rencontres inscrites au calendrier (et particulièrement dans les zones carencées) Nombre de sportifs participant aux rencontres Nombre de clubs affiliés avec un projet de club s'inscrivant dans le projet FFSA Nombre de clubs accompagnés dans l'élaboration de leur projet de club Nombre de clubs ayant un officiel formé Nombre de sports représentés dans chaque département et région Nombre de journées organisées en adéquation avec les pratiques existantes du territoire Nombre de référents prévention violences nommés
Axe 2.2 : Accompagner de la sensibilisation à la licence	Collaborer avec les acteurs du territoire pour faire remonter les besoins spécifiques diagnostiqués Relayer les outils de communication et s'assurer de leur bonne utilisation Contribuer à l'animation du réseau des référents APS en ESMS avec l'ARS et la DRAJES Mettre en œuvre les formations aux Fonda'mentaux en collaboration avec les CDSA

Actions Prioritaires BFC	Rôles (Ligue / CDSA)
	Sensibiliser à la prise de licence
	<u>Indicateurs de pilotage</u>
	<p>Nombre de nouvelles licences annuelles</p> <p>Nombre de licenciés jeunes (dont moins de 10 ans)</p> <p>Liens créés sur le territoire avec des acteurs locaux (Conseil départemental), EPCI (Établissement public de coopération intercommunale...)</p> <p>Nombre de journée de découverte organisées</p> <p>Nombres de Pass'sport mobilisés</p> <p>Nombre de Modules présentiel des Fonda'Mentaux</p> <p>Nombre de bénéficiaires du dispositifs « Clubs inclusifs » affiliés</p>
Axe 2.3 : Lever les freins périphériques à la pratique	Mobiliser l'ETR pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de féminisation
	Former les référents APS en ESMS au déploiement des 30' d'APQ en ESMS
	<u>Indicateurs de pilotage</u>
	<p>Nombre de nouveaux licenciés féminines</p> <p>Nombre de référents sports formés au déploiement des 30' d'APQ en ESMS</p>

AXE 3 : Accompagner chaque sportif à atteindre son excellence

Objectif Régional : Opérationnaliser le Projet PERF pour détecter et accompagner les sportifs à potentiel, tout en renforçant l'ancrage du Sport Adapté dans les clubs associatifs.

Actions Prioritaires BFC	Rôles (Ligue / CDSA)
Axe 3.1 : Permettre à chacun d'atteindre ses objectifs	Développer l'offre en territoire pour répondre aux besoins des sportifs que cela soit de l'ordre du loisir, de la compétition, du haut niveau et/ou de l'engagement associatif
	Identifier et accompagner les sportifs à potentiel (PERF)
	<u>Indicateurs de pilotage</u>
	Nombre de formation proposées à destination des sportifs Nombre d'acteurs accompagnés Nombre de sportifs accompagnés par les PERF
Axe 3.2 : Faciliter la pratique sportive de tous dans le temps	Relayer les dispositifs fédéraux à l'échelle régionale
	Participer à la remontée des besoins du territoire
	<u>Indicateurs de pilotage</u>
	Nombre de clubs affiliés
	Pourcentage de club renouvelant leur affiliation
	Nombre de journées en lien avec des programmes fédéraux Nombre total de participants Nombre de pratiquants non licenciés accueillis sur les actions
Axe 3.3 : Valoriser toutes les formes d'excellence	Identifier et valoriser les pratiques innovantes ou exemplaires
	Mettre en valeur les parcours individuels de sportifs, de bénévoles ou de professionnels, dans leur pratique ou dans leur engagement
	<u>Indicateurs de pilotage</u>
	Nombre et diversités des sportifs et acteurs mis en avant Nombre d'interactions digitales (followers, vue...) Diffusion de la stratégie de communication

AXE 4 : Contribuer à une Société durable et inclusive

Objectif Régional : Sécuriser la structure (RH et financière) de la Ligue BFC et renforcer la gouvernance par l'implication des personnes en situation de handicap (PSH).

Actions Prioritaires BFC	Rôles (Ligue / CDSA)
<p>Axe 4.1 : Favoriser la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap</p>	<p>Proposer des formations spécifiques et adaptées aux PSH (ambassadeurs, dirigeants, officiels, encadrants, ...)</p> <p>Créer et partager des outils adaptés</p> <p>Rendre l'Assemblée Générale accessible</p> <p><u>Indicateurs de pilotage</u></p> <p>Nombre de formations proposées et réalisées</p> <p>Nombre de sportifs ayant suivi la formation des Fonda'mentaux</p> <p>Nombre d'outils créés</p>
<p>4.2 : Être une fédération active en matière de diversité, d'inclusion et de pratiques durables</p>	<p>Décliner la Stratégie nationale de féminisation au niveau régional</p> <p>Développer la communication sur la diversité, l'inclusion et les pratiques durables</p> <p>Favoriser les actions inclusives</p> <p><u>Indicateurs de pilotage</u></p> <p>Nombre d'outils créés en faveur de la féminisation et de la diversité</p> <p>Nombre d'actions spécifiques réalisées en faveur des femmes</p> <p>Taux de participation féminine dans les activités sportives et les instances (dont postes à responsabilités)</p> <p>Taux de clubs engagés dans une démarche de responsabilité sociétale</p>
<p>4.3 : Être un acteur ressource sur le sport et le handicap</p>	<p>Être repéré par l'ARS et les référents APS en ESMS comme opérateur régional du Sport et Handicap</p> <p>S'appuyer sur le CPSF pour être identifié comme acteur ressources Sport et handicap</p> <p>Relayer et coordonner avec l'organisme de formation régional la formation des référents APS en ESMS sur les territoires</p> <p>Mobiliser les PSH formatrices et les ambassadeurs de l'Académie</p> <p>Diffuser les enjeux d'inclusion, de sécurité des pratiquants, d'équité au travers des classifications, ...</p> <p><u>Indicateurs de pilotage</u></p>

	Nombre d'actions sur lesquelles les ambassadeurs sont mobilisés
	Nombre de référents APS / ESMS identifiés
	Nombre de sollicitation comme acteur ressources Sport et Handicap